

Ici et ailleurs

•Cinéma  
James bond est mort



Photo : AFP

L'acteur britannique Roger Moore, qui a interprété James Bond à sept reprises au cinéma, est mort en Suisse à l'âge de 89 ans des suites d'un cancer, a annoncé sa famille hier, dans un communiqué. "C'est le cœur lourd que nous devons annoncer le décès de notre père aimant, Sir Roger Moore, aujourd'hui en Suisse après un court mais courageux combat contre le cancer", ont écrit les enfants de l'acteur. Archétype du gentleman anglais, Roger Moore a été immortalisé par la série télévisée "Le Saint" et surtout par James Bond. Il a incarné 007 dans sept films, de "Live and Let Die" ("Vivre et laisser mourir") en 1973 jusqu'à "A view to a kill" ("Dangereusement vôtre") en 1985. Son personnage de "Perfect Gentleman", il l'avait auparavant rodé dans la série télévisée "Le Saint" (The Saint) de 1962 à 1969. Le rôle de Simon Templar lui a offert le succès mondial, confirmé par une autre série, "Amicalement vôtre" (The Persuaders!, 1971-1972). Né le 14 octobre 1927 dans le sud de Londres, d'un père policier et d'une mère au foyer, il estimait que son plus grand rôle, il l'avait tenu pour le compte de l'Unicef, le Fonds pour l'enfance des Nations unies.

•Religion

Dissolution d'un mouvement de moines extrémistes

Le puissant mouvement birman de moines extrémistes emmené par Wirathu, connu pour ses diatribes contre les musulmans, a été interdit dans le pays, selon une décision du clergé bouddhiste annoncée hier. "Il est interdit pour toute personne ou groupe d'entreprendre quelques actions sous la bannière de Ma Ba Tha", a écrit la Sangha, la haute assemblée bouddhiste, dans une lettre envoyée au gouvernement, indique l'AFP. "Toutes les pancartes de Ma Ba Tha dans le pays doivent être retirées d'ici le 15 juillet au plus tard", a-t-il précisé.

Rassemblés par AJT

Choses vues  
Coupeurs d'ongles ambulants : des risques sanitaires

Anita J. TSOUMBA  
Libreville/Gabon

UNE paire de ciseaux en métal à l'hygiène douteuse, du liquide moussant dans un flacon de 60 ml, un bout d'éponge, un morceau de tissu ou plutôt ce qui, autrefois, avait servi de pochette (parfois) posée sur l'épaule. C'est le matériel de travail d'Amadou, un coupeur d'ongles ambulants qui opère dans la zone d'Akéké-Kinguélé, dans le troisième arrondissement de Libreville. Haoussa du Niger, c'est dans un français à peine compréhensible qu'il propose ses services aux potentiels clients croisés sur son chemin : "250 francs nettoyé, coupé, ongles de mains. 500 frs mains avec pieds", nous renseigne-t-il, occupé à couper et à limer les ongles d'un client à travers la fenêtre d'un véhicule garé au marché d'Akéké.

Comme lui, ces "pédicure et manucure" itinérantes sont de plus en plus nombreuses et présentes dans les quartiers, les abords des mosquées ou des marchés de Libreville et sa périphérie. D'origines diverses, venus à la recherche d'un mieux-être au Gabon, ils ratissent large toute la journée, en vue de dénicher une personne en quête d'une manucure ou pédicure rapide et moins chère.

Le plus grand nombre se compte d'ailleurs parmi la gent masculine, qui « préfère cette méthode rapide parce qu'elle permet de se faire nettoyer les ongles entre deux courses, ou au détour d'une balade », témoigne Randy, un abonné. « Dans le flacon, on met du pax et de l'alcool. Pour nettoyer, on met un peu de liquide sur l'ongle, on gratte avec les ciseaux ou le petit couteau. L'éponge, c'est pour enlever les peaux mortes et les résidus d'ongles lorsqu'on gratte les ongles. Quand il y a un saignement, on met de l'alcool. Mais ce sont ceux qui ne connaissent pas qui blesent. Sinon, moi je maîtrise mon métier. Depuis que je suis arrivé ici, ça fait deux ans, c'est ça que je fais tous les jours », renseigne Souley, un de ces coupeurs d'ongles ambulants rencontré à l'ancienne Gare routière.

Selon Mamadou, le coupeur d'ongles utilise les mêmes outils pour tous ses clients de la journée. La seule désinfection consiste à verser quelques gouttes du liquide moussant sur la lame et l'essuyer aussitôt, avant de poursuivre sa tâche.

Si les abonnés de ces "salons ambulants" trouvent satisfaction, et les coupeurs d'ongles ne se plai-



Photo : AJT

L'un d'eux à l'ouvrage.

gnent pas, c'est parce que "le métier nourrit son homme". Il faut, néanmoins, relever que cette pratique comporte d'énormes risques sani-

taires, en rapport notamment aux maladies transmises par le sang, dont le Vih-Sida.

« Le danger est permanent dans cette affaire. Étant



Photo : AJT

Aux abords des marchés, entre deux courses, les abonnés ne manquent pas.

donné qu'ils utilisent des objets tranchants qui ne sont pas stérilisés, avec quoi nettoient-ils leurs instruments ? Moi, en tout cas, je ne conseillerais pas à qui-

conque d'avoir recours à cette méthode », indique Léontine, personnel de santé dans une structure hospitalière. A bon entendeur, salut !

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE, DE LA PÊCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGÉE DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTÈMES



CABINET DU MINISTRE

N° \_\_\_\_\_ /MEFPEPGDE/CAB-M.

COMMUNIQUE DE PRESSE

En date du 13 avril 2017, le Ministre de l'Économie Forestière, Madame Estelle ONDO a autorisé le Projet Contrôle d'Aménagement Forestière(CAF) à déclencher des missions inopinées de contrôle et de police forestière et ce sur toute l'étendue du territoire national.

Le CAF est un Projet mis en place par le Gabon avec le soutien de la France dans le cadre de l'Accord de Conversion de la Dette. Il a pour rôle d'appuyer et de renforcer les capacités de l'administration centrale en matière de contrôle de l'aménagement des forêts.

Ainsi la mission telle que prescrite au CAF avait pour objectifs principaux de :

- Identifier les opérateurs forestiers effectivement en activité ;
- Mesurer les retombées sociales de ces activités conformément aux cahiers de charges contractuelles ;
- Réaliser l'état actuel des assiettes annuelles de coupes ;

Dans une approche contraire à la déontologie administrative, les premiers résultats de l'étape de la province de l'Ogooué Ivindo de la mission (fiches techniques, procès-verbaux,...) ont été publiés dans les réseaux sociaux, et sur internet, créant ainsi une confusion au sein de l'opinion nationale dans les résultats attendus de ladite mission. Or, en l'occurrence, tout élément pertinent susceptible d'éclaircir toute décision doit être porté à l'autorité qui a instruit la mission. Et ce, afin de se prononcer sur les sanctions ou de transiger sur les amendes transactionnelles conformément à l'article 281 du Code forestier en vigueur.

En conséquence de ce dérapage relatif au destinataire du rapport de mission de police forestière et d'autres ajoutant la confusion au sein des opérateurs de la province de l'Ogooué Ivindo, la mission a été suspendue en date du 28 avril 2017. Les autres manquements portent entre autre sur

- Le défaut de participation des services techniques du Ministère qui n'ont jamais renoncés à leurs prérogatives de matière de police forestière, en leur qualité de gestionnaire des ressources forestières;
- La mauvaise appréciation de plusieurs infractions notamment les DME Diamètre Minimum d'Exploitabilité ou encore les cubages;

- L'usage de la liste rouge de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature comme base d'essences interdites alors que n'étant pas encore internaliser.

Toutefois, à la lecture des premiers résultats, il ressort que :

- 16 procès verbaux ont été dressés ;
  - 12 individus ont été interpellés dont 4 feraient l'objet de poursuite judiciaire. Ils doivent répondre des infractions suivantes : exploitation forestière illégale, détention d'espèce animale intégralement protégée, transport prohibé de pointe d'ivoire, détention illicite de fusil de chasse ;
- L'ensemble des procès-verbaux et des saisies ont été transmis au Procureur de Makokou pour suite à donner.

Fort de ce qui précède, l'administration forestière a procédé à un recadrage en confinant le CAF dans ses missions prescrites dans le document projet et prendra d'autres mesures en interne. Par ailleurs, elle rassure les opérateurs économiques aux capitaux asiatiques de la filière bois qu'il s'est engagé à les accompagner dans leurs activités d'exploitation et de transformation de bois conformément au Code forestier en vigueur.

Le Ministère de l'Économie Forestière porte à l'attention de la communauté nationale que les missions de contrôle même inopinées n'ont pas pour cible une communauté d'hommes d'affaires quels que soit l'origine des capitaux investis au Gabon. Le Syndicat des Industrielles Asiatiques du Gabon(SIAG) qui regroupe les patrons d'origine asiatique est un partenaire social dont les intérêts biens compris de leurs membres n'est nullement en conflit avec l'impératif de gestion durable des ressources naturelles ; c'est-à-dire préserver leur diversité biologique, assurer leur productivité, garantir leur faculté de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire de manière pérenne, leurs fonctions économiques, écologiques et sociales pour le bien-être des gabonais.

Fait à Libreville le 22 MAI 2017

Le Ministre De L'Économie Forestière, De La Pêche Et De L'Environnement, Chargé De La Protection Et De La Gestion Durable Des Écosystèmes

